ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 120439

Texte de la question

M. Jacques Remiller alerte M. le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, sur les recommandations exprimées dans le rapport public thématique de la Cour des comptes intitulé « les collectivités territoriales et la gestion des déchets ménagers et assimilés ». Selon la Cour des comptes, l'objectif est de développer des modes de tarification favorisant les actions de prévention et de recyclage tout en appliquant le principe « pollueur-payeur ». Pour y parvenir, elle suggère de préciser et de mettre en cohérence par voie législative les régimes juridiques applicables à diverses questions qui, jusqu'à présent, sont réglées par la jurisprudence sur les services publics industriels et commercial et administratif : statut des salariés, nature des contrats, responsabilité à l'égard des tiers. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Jacques Remiller
Circonscription : Isère (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 120439
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : Collectivités territoriales
Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11224
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)